

**COMPTE-RENDU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 06.07.2012**

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal désigne le Conseiller Joël Ebert secrétaire de séance.

2. ADOPTION DU PV DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31.05.2012

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le CR de la réunion CM du 31.05.2012

3. CONCESSION D'AMENAGEMENT « ZAC LES PRUNELLES »

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 novembre 2009 décidant la création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) dans le cadre de l'aménagement de la zone d'habitat « les Prunelles » au lieu-dit Pfaffensenf ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 19 septembre 2011 décidant du choix de la procédure opérationnelle pour la réalisation de la ZAC « les Prunelles » ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 21 novembre 2011 décidant le lancement de la procédure du choix d'un concessionnaire d'aménagement dans le cadre de la réalisation de la ZAC « les Prunelles » ;

Vu les articles L 300-4 et suivants et R300-4 et suivants du Code de l'urbanisme ;

Considérant que la Commune a réalisé une consultation pour une Concession d'Aménagement en publiant un avis de publicité paru le 22 décembre 2011 dans le journal « Dernières Nouvelles d'Alsace », ceci dans le cadre de la désignation d'un concessionnaire en charge de l'aménagement de la ZAC « les Prunelles » ;

Considérant qu'un dossier de candidature a été déposé et qu'il a fait l'objet d'un examen par la commission ad hoc le 22 mars 2012 ;

Considérant que le candidat SEMHA a remis une proposition dont l'offre a été jugée recevable par la commission ad hoc le 17 avril 2012 ;

Considérant que sur la base de la proposition remise, des discussions ont été engagées avec le candidat ;

Considérant que la SEMHA répond aux critères de candidature et d'analyse de la consultation d'aménageur ;

Vu le traité de concession ci-joint et ses annexes, qui a pour objet de réaliser dans le périmètre de la ZAC l'acquisition foncière, de procéder à l'aménagement de la zone et de céder les terrains ;

Après avoir entendu les explications du Maire, et avis de la Commission compétente,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 13 voix pour et une abstention

- désigne la SEMHA en qualité de concessionnaire d'aménagement de la ZAC « les Prunelles »
- approuve le traité de concession et ses annexes
- autorise le Maire à signer le traité de concession et ses annexes, ainsi que toutes pièces y afférentes.

4. TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ROUTE D'ASCHBACH

Le Maire commente le permis de construire accordé à Monsieur Claude Mischler sur sa parcelle n° 63 section 18 au lieu-dit Freienacker (Route d'Aschbach) et la nécessité d'extension, à partir du lotissement Bruckwiesen vers Seebach, du réseau d'assainissement pour permettre le raccordement, dans les règles définies par le SIVOM de la Vallée du Seebach, de la maison en projet.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- note, que le SIVOM considère ces travaux, bien qu'à l'intérieur du village, comme une extension de réseau et que par conséquent il ne participera pas à leur financement ;
- décide, en accord avec le SIVOM, de faire exécuter les travaux en maîtrise d'ouvrage communale ;
- prend connaissance du devis estimatif BEREST sur la base du marché à commandes actuel du SIVOM soit TTC 19 136,00 € pour une extension de 35,00 ml de DN 400 mm béton ;
- compare les offres des entreprises EUROVIA, TP Klein et TP Rott ;
- retient l'offre TP Rott de Soultz-sous-Forêts à hauteur de TTC 17 082,44 € ;
- charge le Maire de trouver un accord avec Monsieur Claude Mischler pour une participation privée correspondant à la différence d'une TA à 5% et la TA à 1% actuellement en vigueur sur l'ensemble du territoire de la commune.

Les crédits sont inscrits au budget 2012.

5. TRAVAUX DE ZINGUERIE ECOLE MIXTE

Ouï l'exposé de l'Adjoint au Maire François Rohmer,

Le Conseil Municipal, après délibération,

- décide de confier les travaux de zinguerie de l'école élémentaire (côté jardin de l'appartement municipal) à l'entreprise Yvan Schreiner de Kutzenhausen pour un coût total de TTC 2 467,35 € ;

Les crédits sont inscrits au budget 2012.

6. TRAVAUX NIEDERSEEBACH

Le Maire Délégué de Niederseebach commente les travaux de finitions, voirie et accotement, à effectuer près de l'abri bus nord de la commune associée.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- décide la réalisation des travaux ;
- charge l'entreprise TP Klein de Herrlisheim, actuellement présente sur un autre chantier de la commune, de l'exécution des travaux à facturer au temps passé.

7. ACHAT TONDEUSE

Le Conseil Municipal, après délibération, décide l'achat d'une tondeuse tractée Wolf 53 cm avec kit mulching et retient l'offre des Ets Debs de Rohrwiler pour un coût total TTC de 2 530,00 €.

8. DEMANDE DE SUBVENTION DE LA PAROISSE PROTESTANTE

Afin de faire face à une demande en constante progression, le Conseil Presbytéral de la Paroisse Protestante a décidé de créer, au cimetière de la paroisse, un site cinéraire dédié à l'accueil des cendres d'incinération des défunts.

Par courrier du 2 juin 2012, la Paroisse Protestante sollicite une subvention communale pour ce projet d'aménagement appelé « Jardin du Souvenir ».

Le coût estimatif de l'opération a été chiffré à TTC 17 010,71 €.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- décide de donner une suite favorable à la demande ;
- fixe le montant de la participation communale à 35 % du coût réel TTC de l'opération.

9. DELAISSE ROUTE DE TRIMBACH

Par manque d'informations, le Maire propose de reporter ce point de l'ordre du jour à une prochaine réunion du Conseil.

10. RAPPORT ANNUEL 2011 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU

Le Conseiller et délégué communal au Syndicat des Eaux de Lauterbourg et Environs étant absent, ce point est reporté à une prochaine réunion du Conseil.

11. RANDONNEE EQUESTRE « ZEPPELIN »

L'association « actions 1870 » de Woerth-sur-Sauer, organise une manifestation appelée randonnée équestre « Zeppelin ».

Cette randonnée effectuée en uniforme d'époque, rappellera celle de juillet 1870 lors de laquelle un certain Graf Zeppelin sema le trouble en Alsace du Nord.

Cette manifestation itinérante pourra faire l'objet d'un accueil devant la mairie de chaque village traversé.

Pour notre commune, les horaires de la randonnée sont les suivants :

Niederseebach : arrivée le mercredi 5 septembre à 17h45

Seebach : arrivée le mercredi 5 septembre à 18h15

Le Conseil Municipal salut l'initiative d'une telle manifestation et décide de la soutenir par un don à hauteur de 100,00 €.

Le Maire
Théo Schimpf